



*Bureau
Consulaire
du Japon
à Lyon*

« Encourageons les artistes en lien avec le Japon! »

janvier 2018 (mise à jour)
Bureau Consulaire du Japon à Lyon

Chers compatriotes de la circonscription,

Actuellement, au bureau consulaire, nous étudions la mise en place d'un programme intitulé « Encourageons les artistes en lien avec le Japon ! ». Ce programme vise à encourager tous les ressortissants japonais désireux de développer une activité artistique en France, mais également toute personne œuvrant pour faire connaître plus largement au public français le Japon authentique, ou un aspect de la véritable culture japonaise. Plus concrètement, nous mettons à disposition des artistes un espace d'exposition dans la salle d'attente du bureau consulaire, ou encore, nous leur donnons l'occasion de faire preuve de leurs talents musicaux (ou autres) à l'occasion des événements culturels que nous organisons.

Veillez prendre connaissance des conditions de participation décrites ci-dessous et profiter de cette occasion.

【Conditions de participation】

Sont concernés :

En principe, tout ressortissant japonais résidant dans notre circonscription (région Auvergne Rhône-Alpes) et exerçant une activité artistique, ainsi que toute personne (quelle que soit sa nationalité) organisant un événement que nous jugerons qu'il contribue à une meilleure compréhension du Japon authentique, ou à une meilleure connaissance de la véritable culture japonaise. Le nombre d'années d'expérience n'entre pas dans les critères de sélection.

Conditions :

Le bureau consulaire du Japon étant un établissement public, nous ne pouvons apporter notre coopération qu'à des événements jugés d'intérêt public. Nous ne pouvons participer à aucune activité lucrative, commerciale, politique ou religieuse.

Par contre, pendant la durée de l'exposition, il est possible de mettre à la disposition du public des cartes de visite ou autres documents de présentation de vos activités artistiques à l'intérieur de l'espace d'exposition. Nous ferons également une publicité active de tous les artistes et tous les événements concernés par ce programme à travers notre site web et notre page Facebook.

- ① Si vous souhaitez utiliser l'espace d'exposition dans la salle d'attente du bureau consulaire :
 - Espace disponible : panneau d'exposition blanc de largeur 4,95m x hauteur 2,4m (cf schéma joint)
 - Durée d'exposition : en principe 1 mois (inclut le temps d'installation et d'enlèvement), pendant les heures d'ouverture du bureau.

- Frais d'utilisation de l'espace d'exposition : gratuit. À noter que l'installation et l'enlèvement des œuvres artistiques ainsi que les frais qui en découlent seront entièrement pris en charge par l'artiste.
 - Une caméra de surveillance est installée au guichet, dans l'espace d'exposition, et un personnel de sécurité se trouve en permanence à l'entrée, mais ces dispositifs ne sauraient garantir la surveillance des œuvres exposées. Par conséquent, le bureau consulaire décline toute responsabilité en cas de vol, disparition ou détérioration des œuvres exposées.
- ② Si vous souhaitez réaliser une performance musicale (ou autre) à l'occasion d'un évènement culturel organisé par le bureau consulaire :
- Nous vous ferons part de la date et du lieu de l'évènement culturel dès que le projet sera formulé. Durant la période de préparation jusqu'au jour J, nous vous demanderons une participation active afin d'élaborer un programme harmonieux et réussir l'évènement.

Comment participer :

Veillez nous envoyer votre demande par mèl en précisant si vous souhaitez l'option 1 ou 2 décrites ci-dessus. Joindre votre CV ou un résumé des activités artistiques du groupe, vos coordonnées, ainsi que des photos ou autres documents présentant clairement les ouvrages / performances que vous souhaitez exposer / réaliser.

Si vous souhaitez visiter l'espace d'exposition, nous vous prions de bien vouloir contacter Mme Imagawa pour convenir d'un rendez-vous.

Bureau Consulaire du Japon
bcjl@my.mofa.go.jp
TEL. 04.37.47.55.00

Nous vous recontacterons individuellement après examen de votre demande.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Mme Imagawa, en charge du projet. Nous attendons votre participation.

Consul et chef de bureau, Hidekazu NAGASAWA
(Contacter Mme Imagawa)

Bureau Consulaire du Japon
131 Bd de Stalingrad
69100 Villeurbanne
TEL. 04.37.47.55.00
FAX.04.78.93.84.41
consulatjapon.lyon@my.mofa.go.jp
<http://www.lyon.fr.emb-japan.go.jp/jp/index.html>
<https://www.facebook.com/japonlyon>

Schéma du panneau d'exposition

